



COMMUNIQUÉ

SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE À LA MUNICIPALITÉ DE LA CONCEPTION!

Le 16 octobre dernier, la municipalité de La Conception et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 2612, ont procédé à la signature d'une nouvelle convention collective d'une durée de 7 ans couvrant la période du 1 janvier 2020 au 31 décembre 2026. Celle-ci prévoit des augmentations salariales d'une moyenne 2,25% par année avec une disposition de l'indice des prix à la consommation pouvant aller jusqu'à 3%.

Le maire, monsieur Maurice Plouffe ainsi le directeur général, monsieur Hugues Jacob précisent que la signature de la convention collective marque l'aboutissement des travaux du comité de négociation. *« Cette entente affiche des fondations équitables et la reconnaissance de l'apport du personnel dans notre mission de mieux servir les citoyens et citoyennes de La Conception. Il est important de préserver la rétention de la main-d'œuvre et la qualité des relations de travail tout en respectant la capacité de payer de nos citoyens. »*

Quant au conseiller syndical du SCFP, monsieur Mario Lamontagne et à la présidente de la section locale 2612, madame Mélanie Audet, *« La négociation s'est déroulée dans un climat de respect mutuel nous sentons une volonté chez l'employeur de vouloir maintenir une paix industrielle et de donner le meilleur service possible à la population de La Conception ».*

Le conseil Municipal remercie toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à l'aboutissement de cette entente en vigueur jusqu'en 2026, conclut, monsieur Plouffe.

